

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
31240

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 25
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 7

L'an deux mille dix-sept et le 03 mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 27 avril, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRE, Maire.

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, M. LAURENT ORTIC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEUILLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. FREDERIC COMBE, M. DENIS MOLET, MME FLORENCE TOULZE, MME NADINE MAURIN, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, MME ISABELLE SEROR, M. ERWAN DANIEL

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME NATHALIE SIMON-LABRIC (Pouvoir donné à M. DENIS MOLET), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M. JOËL FEUILLERAT), M. DOMINIQUE GIRONNET (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), MME CHRISTINE GENNARO-SAINT (Pouvoir donné à MME BRIGITTE CABANES-MURITH), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL)

**Etait absent excusé** : M. NICOLAS COSTES.

JOËL FEUILLERAT a été élu secrétaire de séance

## DÉLIBÉRATION n°2017/45

### **Objet : Actualisation du prix de location du snack de la piscine municipale**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier en date du 14 avril 2017, Madame MUNOZ a saisi la commune d'une demande de renouvellement du bail de location pour le snack de la piscine pour la saison estivale 2017.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de répondre favorablement à sa demande et de revaloriser de 3% le montant de la redevance d'occupation, qui passerait ainsi de 874 € à 900 € pour la saison estivale 2017.

### **Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1**

A l'unanimité,

- D'adopter le renouvellement du bail de location pour le snack de la piscine,
- de revaloriser de 3% le montant de la redevance d'occupation, qui passerait ainsi de 874 € à 900 € pour la saison estivale 2017.

*Pour copie conforme,*

Le Maire,  
Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint au Maire  
Yvan NAVARRE



- Transmis le 10 MAI 2017

- Affiché le 10 MAI 2017